

AVENANT N° 6 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2015-2018

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DES SPORTS

Représenté par la directrice des sports, Laurence LEFEVRE
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la Fédération française de hockey sur glace

Représentée par son président, Monsieur Luc TARDIF
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour 2017 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de 8 000 € pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Promotion des pratiques sportives pour tous (8 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 897 510€.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

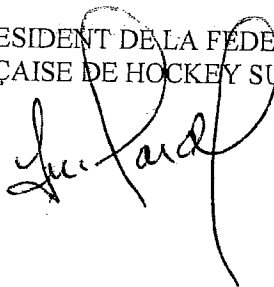
Les aides personnalisées aux sportifs de haut niveau de la fédération sont mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le 29 SEP. 2017

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE HOCKEY SUR GLACE



LA DIRECTRICE DES SPORTS

La directrice des sports

27/09/2017
VISE LE 27/09/2017 DANS CHORUS PAR LE LAURENCE LEFEVRE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2001506241

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires				
Action 1	32 000 €	26 000 €	13 000 €	19 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	32 000 €	26 000 €	13 000 €	19 000 €
Poursuivre la structuration de la discipline				
Action 1	40 500 €	25 000 €	12 500 €	28 000 €
Structuration fédérale	40 500 €	25 000 €	12 500 €	28 000 €
Elever le niveau de compétitivité des collectifs jeunes en équipe de France et dans les clubs	1 150 530 €	450 250 €	291 000 €	859 530 €
Action 1	54 750 €	29 250 €	28 500 €	26 250 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Structuration fédérale	52 750 €	28 250 €	27 500 €	25 250 €
Action 2	1 063 780 €	415 000 €	259 500 €	804 280 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	189 000 €	0 €	0 €	189 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	25 500 €	15 000 €	9 500 €	16 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	169 000 €	100 000 €	0 €	169 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	680 280 €	300 000 €	250 000 €	430 280 €
Action 4	32 000 €	6 000 €	3 000 €	29 000 €
Professionalisation de l'activité	32 000 €	6 000 €	3 000 €	29 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	268 000 €	150 020 €	130 010 €	137 990 €
Action 1	110 000 €	50 000 €	40 000 €	70 000 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	110 000 €	50 000 €	40 000 €	70 000 €
Action 3	158 000 €	100 020 €	90 010 €	67 990 €
Accompagnement sanitaire préventif	158 000 €	100 020 €	90 010 €	67 990 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	123 000 €	71 000 €	71 000 €	52 000 €
Développer la qualification et la professionnalisation des éducateurs	35 000 €	29 020 €	19 010 €	15 990 €
Action 4	49 800 €	11 000 €	7 000 €	42 800 €
Formations fédérales	49 800 €	11 000 €	7 000 €	42 800 €
Professionalisation de l'activité	10 800 €	4 000 €	1 000 €	9 800 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	39 000 €	7 000 €	6 000 €	33 000 €
Action 1	13 000 €	4 000 €	0 €	13 000 €
Programmes d'échanges internationaux	7 000 €	4 000 €	0 €	7 000 €
Action 4	6 000 €	4 000 €	0 €	6 000 €
Professionalisation de l'activité	6 000 €	4 000 €	0 €	6 000 €
Progresser dans la hiérarchie mondiale senior en assurant la mise en place des fondements de la performance				
Action 2	1 097 100 €	744 000 €	641 000 €	456 100 €
Aides personnalisées (AP)	1 097 100 €	744 000 €	641 000 €	456 100 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	321 000 €	234 000 €	197 000 €	124 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	9 000 €	0 €	0 €	9 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	143 100 €	100 000 €	50 000 €	93 100 €
TOTAL	2 650 930 €	1 410 270 €	1 094 510 €	1 556 420 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

197 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

897 510 €



**CAISSE D'ÉPARGNE
DE PICARDIE**

Cadre réservé au destinataire du relevé

--	--	--	--

Identification du compte pour une utilisation nationale

18025	00200	08104670201	53
<small>ciétab</small>	<small>ci guichet</small>	<small>ni compte</small>	<small>ci rce</small>

Domiciliation

BIC

C.E. DE PICARDIE	(00011)	CEPAFRPP802
------------------	---------	-------------

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1802	5002	0008	1046	7020	153
------	------	------	------	------	------	-----

Intitulé du compte



**CAISSE D'ÉPARGNE
DE PICARDIE**

Cadre réservé au destinataire du relevé

--	--	--	--

Identification du compte pour une utilisation nationale

18025	00200	08104670201	53
<small>ciétab</small>	<small>ci guichet</small>	<small>ni compte</small>	<small>ci rce</small>

Domiciliation

BIC

C.E. DE PICARDIE	(00011)	CEPAFRPP802
------------------	---------	-------------

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1802	5002	0008	1046	7020	153
------	------	------	------	------	------	-----

Intitulé du compte

FEDER FRANCAISE HOCKEY SUR GLACE
36 B RUE ROGER SALENGRO
92130 ISSY LES MOULINEAUX
C.A. ECONOMIE SOCIALE

0002810

FEDER FRANCAISE HOCKEY SUR GLACE
36 B RUE ROGER SALENGRO
92130 ISSY LES MOULINEAUX
C.A. ECONOMIE SOCIALE

0002810